



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 39293

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diffusion dans le système scolaire de l'idéologie du genre. La convention interministérielle entre filles-garçons et femmes-hommes dans le système éducatif précise ainsi que « les savoirs scientifiques issus des recherches sur le genre, les inégalités et les stéréotypes doivent nourrir les politiques publiques pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ». Ainsi, en dehors de tout débat de société approfondi, dans le droit fil de cette convention, le Gouvernement a pris plusieurs initiatives pour promouvoir la théorie du genre. Par exemple, une expérimentation appelée « l'ABCD de l'égalité » a été lancée dans dix académies par le ministère des droits des femmes. Ce sont des ateliers de dix à quinze heures par an, destinés à des élèves de la fin de la maternelle au CM2, qui ont pour but de « déconstruire les stéréotypes filles-garçon dès le plus jeunes âge » et de proposer une éducation neutre aux enfants. De nombreux parents d'élèves demandent le retrait de ce dispositif. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en considération ces demandes dans le respect du principe de neutralité du service public.

Texte de la réponse

L'ABCD de l'égalité est un projet pédagogique qui a été mis en oeuvre à titre expérimental dans dix académies au cours de l'année 2013-2014 et qui se fonde à la fois sur la formation des enseignants et sur la mise à disposition de ressources permettant, dans le cadre des programmes d'enseignement et d'activités éducatives concourant à la mise en oeuvre du socle commun de connaissances, de compétences, de transmettre le sens et la valeur du principe républicain d'égalité. Ses modalités et ses attendus sont clairement exposés sur un site Internet dédié, d'accès public. Il en est de même pour les ressources mises dans ce cadre à disposition des formateurs et des enseignants. Les parents qui avaient fait part d'inquiétudes ont pu s'en ouvrir aux directrices et directeurs d'école, ainsi qu'aux enseignantes et enseignants de leurs enfants, et être rassurés sur le fait que ce dispositif était tout à fait conforme aux valeurs et à l'éthique qui doivent guider l'exercice du métier d'enseignant. Ce projet a été mené conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère des droits des femmes, qui ont agi dans le cadre de la dernière convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif, signée pour la période 2013-2018. Cette convention, pour mémoire, fait suite à deux conventions couvrant respectivement les années 2000-2005 et 2006-2011, dont l'un des objectifs était déjà de promouvoir l'égalité et le respect entre les filles et les garçons, en plus de celui d'améliorer l'orientation scolaire des filles et des garçons. L'expérience des ABCD de l'égalité a eu pour objet d'outiller des enseignants afin qu'ils mènent, dans les divers domaines d'enseignement et en de multiples occasions de la vie de la classe, une pédagogie de l'égalité auprès de leurs élèves. Un volume horaire de dix à quinze heures annuelles n'a pas été imposé, de même que l'organisation d'ateliers ad hoc n'a jamais été préconisée. Quant à l'expression de « théorie du genre », elle ne trouve pas son fondement dans les travaux issus des recherches sur le genre, qui s'attachent à décrire et analyser les rôles, les statuts, les qualités et les aptitudes reconnues respectivement aux hommes et aux femmes et les inégalités qui y trouvent leurs fondements. Cette expression n'est pas non plus consacrée dans le vocabulaire de l'action publique menée en faveur de l'égalité effective des droits entre les femmes et les

hommes par le Gouvernement. Le ministère est fortement engagé dans la prévention et la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. En se fondant sur les conclusions de l'inspection générale de l'éducation nationale dans son rapport d'évaluation du dispositif expérimental de l'« ABCD de l'égalité », un plan d'action a été présenté le 30 juin dernier pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, qui comprend deux grands volets : - un renforcement de la formation initiale et continue des personnels (enseignants, encadrement, inspection) en matière d'égalité entre les filles et les garçons à l'école ; - celui de la mise à disposition de ressources pédagogiques nouvelles permettant aux enseignants, dans le cadre des programmes d'enseignement et d'activités éducatives concourant à la mise en oeuvre du socle commun, d'aborder la question de l'égalité de manière transversale. Ce plan d'action sera mis en oeuvre à partir de la rentrée 2014 et concernera l'ensemble des académies.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39293

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10488

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9845